



La réforme entrée en vigueur le 1er octobre 2019 supprime la délivrance des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants pour des raisons de conformité à la réglementation européenne. Cependant la profession d'entrepreneurs de spectacles vivants reste réglementée : elle est conditionnée à une obligation de déclaration de l'activité (producteur, diffuseur-entrepreneur de tournées, exploitant de lieux) qui "donne lieu à la délivrance d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants, valant licence" [Code du travail Article L7122-3 -2°](#).

En application du 3° de [cet article R 7122-3](#), la CPNEF-SV a donc établi 2 répertoires différents :

- Un répertoire concernant tous les entrepreneurs de spectacles vivants,
- Un répertoire concernant uniquement les entrepreneurs de spectacles vivants exploitants de lieux, listant les formations à la sécurité dont le suivi est obligatoire en plus des conditions de diplôme, formation et expérience communes à tous les entrepreneurs.

Cette présente formation s'adresse aux types d'établissements recevant du public (ERP) de 5^{ème} catégorie de type L,N ou O) :

L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple

N : Restaurants et débits de boissons

O : Hôtels et pensions de famille

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Former à la sécurité des spectacles et sensibiliser les participants à leurs obligations sociales en tant qu'exploitants de lieux de spectacle aménagés pour les représentations publiques.
- Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et identifier le champ des responsabilités civiles et pénales.
- Savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des ERP spécifique aux lieux de spectacle. Mobiliser les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail.
- Savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes.

En conformité avec la réforme de la réglementation sur l'activité d'entrepreneur de spectacles. 3IS est un organisme habilité par [la CPNEF-SV](#).

PUBLIC VISÉ

- Toute personne physique ou morale sollicitant auprès de l'administration l'obtention d'un récépissé valide de déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants correspondants au deuxième groupe (ERP de 5^{ème} catégorie, de type L, N ou O) d'exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques ou à défaut un salarié permanent (à temps plein ou partiel) de la structure ([décret n° 2019-1004 du 27 septembre 2019](#)).
- Toute autre personne souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine.

PRÉ-REQUIS

Gestion ou projet de gestion de ce type d'établissement.

TARIF

420 €

Formation non éligible au CPF, financement AFDAS possible (selon conditions d'éligibilité)

Pour les autres modalités de financement, nous consulter (voir mail contact selon ville de formation)

DURÉE DE FORMATION

14 heures (2 jours)

CENTRE DE FORMATION

3IS BORDEAUX | 36 rue des Terres Neuves, 33130 Bègles | fc-bordeaux@3is.fr | 05 56 51 90 30 | SIRET 794 436 394 00017 | Code APE 8542Z
3IS LYON | 7 rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation, 69500 Bron | fc-lyon@3is.fr | 04 72 72 01 01 | SIRET : 824 391 015 00024 | Code APE 8559A
3IS NANTES | 2 rue Gaspard Coriolis, 44300 Nantes | fc-nantes@3is.fr | 02 72 25 65 01 | SIRET 894 497 254 00017 | Code APE 8559A
3IS PARIS | 4 rue Blaise Pascal 78 990 Élancourt | fc-paris@3is.fr | 01 30 69 64 48 | SIRET 345 052 229 00035 | Code APE 8559B

3iS
EXECUTIVE

FORMATION À LA SÉCURITÉ DES SPECTACLES POUR LES EXPLOITANTS DE LIEUX - ERP DE 5EME CATÉGORIE (TYPE L, N OU O) - FORMATION RÉDUITE (2 JOURS)



Bordeaux, Lyon, Nantes.
Paris : uniquement à distance (contact : fc-lyon@3is.fr)
Effectif : 14 personnes maximum

DÉLAIS D'ACCÈS

Dates à retrouver sur 3is-executive.fr

MODALITÉS D'ACCÈS

Justifier de la classification. A défaut de document officiel, vous pouvez nous transmettre une attestation sur l'honneur mentionnant votre type d'ERP et votre classification en 5ème catégorie. Cette attestation sera à remplir et à signer par l'exploitant du lieu – avec cachet de l'établissement.

Contacts :

- Bordeaux : fc-bordeaux@3is.fr
- Lyon : fc-lyon@3is.fr
- Nantes : fc-nantes@3is.fr

ENCADREMENT

La formation sera assurée par un formateur expert de la sécurité des lieux de spectacle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Conformes aux préconisations réglementaires et de la CPNEF-SV, QCM.

VALIDATION

Attestation de formation et certificat de compétences délivrés par la CPNEF-SV.

cpnef:sv

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT

MÉTHODES MOBILISÉS

Mise en pratique / étude de cas / apports théoriques.

Formation en présentiel, distanciel possible sur demande auprès du conseiller de formation.

DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANT.ES EN SITUATION DE HANDICAP (TEMPORAIRE OU DURABLE) & ACCESSIBILITÉ

Un.e référent.e handicap est à votre écoute sur chaque centre, et plus d'informations sont disponibles également ici : 3is-executive.fr/handicap-et-accessibilite

PROGRAMME DE FORMATION

LE CADRE JURIDIQUE GÉNÉRAL RELATIF À L'ORGANISATION DE SPECTACLES VIVANTS ET LES CHAMPS DE RESPONSABILITÉS INHÉRENTES A CETTE ACTIVITÉ

- Les différentes catégories d'entrepreneurs de spectacles vivants (objectif, modalités, procédure, contrôle, sanction) ;
- La responsabilité civile et pénale ;
- Les obligations sociales de l'employeur entrepreneur de spectacles, les déclarations sociales et la convention collective applicable ;
- Le guichet unique pour le spectacle vivant (Guso) ;
- La plateforme nationale des cafés cultures – le GIP Cafés Cultures ;
- La réglementation de la gestion sonore.

3IS BORDEAUX | 36 rue des Terres Neuves, 33130 Bègles | fc-bordeaux@3is.fr | 05 56 51 90 30 | SIRET 794 436 394 00017 | Code APE 8542Z
3IS LYON | 7 rue du 35ème Régiment d'Aviation, 69500 Bron | fc-lyon@3is.fr | 04 72 72 01 01 | SIRET : 824 391 015 00024 | Code APE 8559A
3IS NANTES | 2 rue Gaspard Coriolis, 44300 Nantes | fc-nantes@3is.fr | 02 72 25 65 01 | SIRET 894 497 254 00017 | Code APE 8559A
3IS PARIS | 4 rue Blaise Pascal 78 990 Élancourt | fc-paris@3is.fr | 01 30 69 64 48 | SIRET 345 052 229 00035 | Code APE 8559B

3is
EXECUTIVE



LES RÈGLES DE DROIT DU TRAVAIL EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- L'obligation de sécurité de l'employeur, les principes généraux de prévention des risques professionnels et leurs applications, le document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- La coordination des interventions, le plan de prévention des risques professionnels, les installations collectives ;
- La prévention des risques liés à l'utilisation des lieux de travail (aménagement, circulation, etc.), au travail en hauteur, au bruit, à la manutention, aux courants électriques et à tout autre besoin spécifique ;
- La formation à la sécurité et l'organisation des premiers secours ;
- Le rôle et les missions de l'inspection du travail, de la médecine du travail, des services de prévention des caisses de retraite et de santé au travail et de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ;
- Cadre réglementaire de l'activité de sécurité privée ;
- Droits et devoirs du service d'ordre.

LA RÉGLEMENTATION INCENDIE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC SPÉCIFIQUE AUX LIEUX DE SPECTACLE

- Les principes inscrits dans le Code de la Construction et de l'habitation ;
- Le règlement de sécurité ;
- Les dispositions applicables à tous les ERP ;
- Les dispositions applicables aux établissements de 5^{ème} catégorie ;
- Les dispositions générales et dispositions particulières relatifs aux différents types d'ERP ;
- La formation du personnel de sécurité incendie ;
- Les vérifications périodiques obligatoires.